

Commune de THIZAY

Réunion du Conseil municipal du

Mardi 8 DÉCEMBRE à 19 H

Avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion, le Maire invite les élus à observer un Minute de silence pour M. Samuel PATY – Enseignant – qui a succombé à un acte barbare en Octobre 2020.

Présents : MM. Bidet Eric - Page Didier – Mme Jannet Stéphanie : Adjoints

MM. François Julien - Nicier Arnaud - Renard Gérald – Page Frédéric – Marula Gérard – Mmes Mabileau – Leroy

Excusée : Mme Nutta Johanna

Secrétaire : Mme Jannet Stéphanie

Compte rendu du 13.10.2020 : approbation

Le Maire remercie :

- Tous les élus pour leur réactivité lorsqu'elle a demandé leur avis sur la réalisation des travaux du fossé de Louzaie. Les travaux ont été réalisés la semaine du 30.11.20
- Tous les élus pour tout le travail réalisé pour les décors de Noël + installation des guirlandes : résultat positif = quelques messages reçus des habitants et nous constatons la participation des habitants pour décorer le village -> nous les en remercions

+++++

Ordre du jour :

Formation des élus :

Après avoir entendu la présentation faite sur les conditions financières et l'organisation des formations et après délibération,

Le Conseil municipal fixe les orientations données à la formation des élus de la collectivité :

- le développement durable et ses différentes déclinaisons en matière de politiques locales,
 - la gestion locale, notamment sur **le budget et les finances locales**, comptabilité budgétaire, **les impôts locaux** et les contributions financières versées par l'Etat aux collectivités territoriales, la pratique des marchés publics.
 - la gestion de fait, la démocratie locale, le fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales, le statut des fonctionnaires territoriaux,
 - formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique).
 - les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.
 - Gestion des forêts et peupleraies
 - La gestion technique et administrative de la voirie et ses annexes, la sécurité
 - La communication
- INDIQUE que la dépense correspondante (295 € - deux cent quatre-vingt-quinze euros) sera inscrite au chapitre 65 - article 6535 « Frais de formation des élus »

Une DM (Décision modificative) sera enregistrée pour compléter les crédits inscrits au BP 2020

Travaux dans les bâtiments et demande de subvention déposée auprès de l'Etat (DETR 2021) :

REFECTOIRE : Isolation acoustique

SALLE DU CONSEIL : Changement des portes et fenêtres et réparation – rafraichissement général

CLASSE NUMÉRIQUE : demande pour un financement complémentaire

FINANCES : Fonds de concours de la CCCVL – à compter de 2020, la CCCVL a décidé d'attribuer un fonds de concours aux 17 communes (sauf Chinon et Avoine)

Pour les communes de – 1500 hab, Une enveloppe de 75 000 € sera réservée, à consommer sur la durée du mandat, sur des travaux d'investissement.

ECOLE : Organisation de la semaine scolaire 4 jours qui est un système dérogatoire – le rythme normal étant de 4 jours et demi.

AVIS DU CONSEIL : le conseil est favorable pour conserver un rythme de 4 jours sous réserve de l'avis du Conseil d'Ecole.

Acquisition d'un WISC V - système d'évaluation pour les psychologues intervenant dans les écoles afin de réaliser les tests auprès des élèves de la maternelle jusqu'au CM2

Cette dépense représente 57.71 € - le Conseil municipal donne son accord sur cette participation financière

Vente des parcelles 921 et 937 à Frau : La commune a le droit de préférence en qualité de riverain
Le conseil municipal ne souhaite pas acquérir ces parcelles

Ressources humaines : Evolution du poste d'agent technique :

Rémunération et aménagement des horaires

Le Conseil municipal donne son accord sur ces propositions

Adhésion au CNAS pour les retraités : réponse négative

CIAS : Désignation d'une personne relais : Mme Jannet et M. Marula

Syndicat cavités 37 – représentation

M. Marula sera titulaire et M. Nicier Suppléant

PROCHAIN CONSEIL : le 21 janvier à 18 h 30

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi – 14 h à 18 h Jeudi – 14 h à 18 h	PORTABLE MAIRE 06 74 01 47 74	☎ 02.47.95.90.27 EM : communedethizay@wanadoo.fr
---	--	----------------------------------	---